

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 39	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 5 février 2019

Vote(s) pour : 39  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 11 février 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-02-11-BD-7 :

**Création de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU les dispositions de la loi n° 2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016,

VU le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

VU les articles L. 313-1 du Code de l'Urbanisme et L. 631-3 et D. 631-5 du Code du Patrimoine,

VU l'avis favorable du Préfet exprimé par courrier en date du 21 janvier 2019,

CONSIDERANT que les sites patrimoniaux remarquables de Metz, Montigny-lès-Metz et Scy-Chazelles nécessitent la création d'une Commission locale,

CONSIDERANT que cette Commission comprend les membres de droit suivants :

- Monsieur le Président de Metz Métropole (ou son représentant), Président de la Commission,
- Messieurs les Maires des Communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Scy-Chazelles (ou leurs représentants),
- Monsieur le Préfet de la Moselle (ou son représentant),
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de la Région Grand Est (ou son représentant),
- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Moselle (ou son représentant),

DÉCIDE de mettre en place une Commission locale des sites patrimoniaux remarquables composée, outre les membres de droit précités, de trois collègues de cinq titulaires et cinq suppléants : élus métropolitains, représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées,

DESIGNE au sein de ladite Commission locale :

- En qualité de membres issus de l'EPCI compétent :
  - Monsieur Jean-François LOSCH
    - suppléant : Madame Arlette MATHIAS
  - Madame Monique SARY
    - suppléant : Monsieur Lucien VETSCH

- Monsieur Guy CAMBIANICA
    - suppléant : Monsieur Gilbert KRAUSENER
  - Monsieur William SCHUMAN
    - suppléant : Monsieur Bernard HEULLUY
  - Monsieur Hacène LEKADIR
    - suppléant : Madame Christine AGUASCA
- En qualité de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
- Monsieur Jean-Claude TOSI (La Fondation du Patrimoine) ; suppléant : Monsieur Jean DUMONT (La Fondation du Patrimoine),
  - Monsieur Jean-Paul PETIT (La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine) ; suppléant : Monsieur Sébastien WAGNER (La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine),
  - Monsieur Maurice AYROLES (Montigny Autrefois) ; suppléante : Madame Christiane MAJEWSKI (Montigny Autrefois),
  - Monsieur Rafael-Florian HELFENSTEIN (Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains), suppléant : Monsieur Alphonse SCHNEIDER (Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains),
  - Monsieur Claude BUTTNER (Sites et Monuments de Moselle) ; suppléant : Monsieur Georges JEROME (Sites et Monuments de Moselle).
- En qualité de personnalités qualifiées :
- Madame Christiane PIGNON-FELLER, Historienne de l'art ; suppléante : Madame Marie-Antoinette KUHN, Historienne de l'art,
  - Monsieur Pierre-Edouard WAGNER, Conservateur en chef du patrimoine honoraire ; suppléant : Monsieur Joseph SILESI, Historien et Président de l'association "Pappolivilla",
  - Monsieur Jean-Louis MOHORIC, Architecte ; suppléant : Monsieur Philippe HOCH, Conservateur en chef du patrimoine,
  - Madame Mireille-Bénédicte BOUVET, Conservateur en chef du patrimoine ; suppléante : Madame Martine TRONQUART, Conservateur en chef du patrimoine,
  - Monsieur John d'EATHE, Architecte ; suppléant : Monsieur Pierre MAURER, Architecte et Enseignant-chercheur.

Pour extrait conforme  
 Metz, le 12 février 2019  
 Pour le Président et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL


 A blue circular stamp with the text "METZ" at the top and "MÉTROPOLE" at the bottom. In the center, there is a stylized graphic of a hand holding a pen. The stamp is partially overlaid by the handwritten signature of Hélène KISSEL.

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20190211-02-2019-DB7-DE

**Numéro de l'acte :** 02-2019-DB7  
**Date de décision :** lundi 11 février 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Création de la Commission locale des sites patrimoniaux remarquables de Metz Métropole  
**Classification :** 5.3 - Designation de représentants  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 12/02/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20190211-02-2019-DB7-DE  
**Document principal :** 99\_DE-ERDP7.pdf

#### Historique :

12/02/19 14:56	En cours de création	
12/02/19 14:56	En préparation	Catherine DELLES
12/02/19 15:57	Reçu	Catherine DELLES
12/02/19 16:00	En cours de transmission	
12/02/19 16:01	Transmis en Préfecture	
12/02/19 16:03	Accusé de réception reçu	